

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 599

12 mars 2013

SOMMAIRE

Almega S.A.	28712	Clubinvest Sàrl	28750
ALPHARMA (Luxembourg) S.à.r.l.	28709	ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l.	28729
Altice Six S.A.	28721	Crown Westfalen Investments S.à r.l.	28747
Annington Reserve Limited	28721	DENIBO Participations S.à r.l.	28722
Architectes Ingénieurs Services S.à r.l. ...	28751	Geofinance	28720
Batterymarch Global Emerging Markets Fund	28722	Hanuman Enterprises S. à r. l.	28752
Bioneft AG	28722	Icopal Debtco S.à r.l.	28726
BSN medical Luxembourg Group Holding S.à r.l.	28706	Idamo S.à r.l.	28728
Cabinet Immobilier de Sorozée S.A.	28742	LSREF II Delphi LP S.à r.l.	28717
Cameron Lux BRL Sàrl	28748	Mena Advertising S.A.	28706
Cameron LUX CAD Sàrl	28748	Mizzen Manco S.C.A.	28729
Cameron LUX GBP Sàrl	28729	Mobi	28743
Cameron Lux III S.à r.l.	28746	Packer Lux S.à r.l.	28735
Cameron Lux II S.à r.l.	28721	Saputo Europe Holdings S.à r.l.	28709
Cameron Lux V S.à r.l.	28726	SODILU S.A. - Société de Distribution Lu- xembourgeoise	28746
Cartesian Investments S.A.	28748	Stamford Holding S. à r.l.	28714
Citycon Holding S.à r.l.	28746	Warba Finance S.A.	28742

BSN medical Luxembourg Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.944.250,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 169.985.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance du 1^{er} janvier 2013

Il a été décidé d'accepter:

- Le transfert de siège de la Société au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour BSN medical Luxembourg Group Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013017646/13.

(130020787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Mena Advertising S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 165.990.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mena Advertising SA, a limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 165.990 (the "Company") (the "Meeting").

The Meeting is declared open at 10.10 a.m. with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting as chairman (the "Chairman"),

who appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elects Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number held by them are shown on an attendance list which, signed by their proxy and the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(ii) That it appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of the Company are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

(iii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the registered office from L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann to L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers;

2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation;

3. Dismissal of all the directors and full and entire discharge for the execution of their mandate;

4. Statutory nominations; and

5. Miscellaneous and any other actions to be necessary to materialize resolutions 1, 2, 3 and 4 mentioned above.

After deliberation, the general meeting of shareholders then adopts each time unanimously the following resolutions

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the general meeting of shareholders waives the convening notice, the shareholders represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the transfer of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann to L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Second resolution

In order to have the articles in conformity with the previous resolution, the general meeting of shareholders resolves to modify the article two of the articles as follows:

"The Company will have its registered office within Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of a director or, as the case may be, of the Board of Directors.

(the rest of the article remains unchanged)"

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to dismiss all the directors of the company, namely Mr. Olivier Dorier, Mr. Alexis de Montpellier d'Annevoie and Mr. Stewart Kam-Cheong and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to elect the following persons as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of 2015:

1. Mr. Christophe Gaul, born in Messancy, Belgium, on 3 April 1977, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Ms. Krystel Pascale Stoffel, born in Arion, Belgium, on 10 July 1984, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Ms. Constance Nicole Collette, born in Luxembourg on 21 June 1976, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to grant all powers to the bearer of an original, a copy or an extract of the minutes of this meeting for the purpose of carrying out all the formalities prescribed by the law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Mena Advertising S.A., société anonyme ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 165.990 (la «Société») (l'«Assemblée»).

L'Assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette (le «Président»)

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; qui, après avoir été signée par les mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

(ii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant la présente assemblée.

(iii) Que la présente assemblée générale extraordinaire à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann au L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Révocation de tous les administrateurs de la société et décharge pour l'exécution de leur mandat.
4. Nominations statutaires; et
5. Divers et toute autre action nécessaire afin d'exécuter les résolutions 1, 2, 3 et 4 ci-dessus mentionnées

Puis l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'assemblée générale des actionnaires décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann au L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

(le reste de l'article demeure inchangé)"

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires révoque tous les administrateurs de la société, à savoir M. Olivier Dorier, M. Alexis de Montpellier d'Annevoie et M. Stewart Kam-Cheong et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes administrateurs de la Société pour une période finissant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels 2015:

1. M. Christophe Gaul, né à Messancy, Belgique, le 3 avril 1977, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Krystel Pascale Stoffel, née à Arion, Belgique, le 10 juillet 1984, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Mme Constance Nicole Collette, née au Luxembourg le 21 juin 1976, résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de conférer à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Frais - Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17873. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013011673/149.

(130013063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

ALPHARMA (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.123.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2013;

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur André Petrunoff.

- de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* Monsieur Yannick BRIOT, né le 04 mars 1974 à Metz, France, résidant professionnellement au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

* Monsieur Jérôme MYCHALOWYCH, né le 1^{er} décembre 1968 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 150 East 42nd Street, 5th Floor, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2013.

Référence de publication: 2013017585/17.

(130021774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 196.250,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

—
In the year two thousand thirteen, on the seventh of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Saputo Europe Holdings S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 October 2009, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 148846 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2214 on 12 November 2009; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 21 March 2011 published in the Mémorial C number 1254 on 9 June 2011.

The meeting is composed by the sole member, "Saputo Foods Limited", a corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 6869, Metropolitan Boulevard, Est, H1P1X8 Québec, Canada, registered with the Canada Business Corporation Act under number 451116-6, here represented by Christelle Friio by virtue of a proxy given privately to her.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty three thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 183,750.-) to one hundred ninety six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 196,250.-) by the issue of five hundred (500) new shares with a par value of twenty five US Dollars (USD 25.-) each, and submitted to the payment of a share premium amounting to four hundred ninety nine million nine hundred eighty seven thousand five hundred US Dollars (USD 499,987,500.-);

2.- Agreement of subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of a contribution of certain receivables amounting to five hundred million USD (USD 500,000,000.-);

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the issued share capital by twelve thousand five hundred US Dollars (USD 12,500.-) so as to raise it from its present amount of one hundred eighty three thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 183,750.-) to one hundred ninety six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 196,250.-) by the issue of five hundred (500) new shares with a par value of twenty five US Dollars (USD 25.-) and submitted to the payment of a share premium amounting to four hundred ninety nine million nine hundred eighty seven thousand five hundred US Dollars (USD 499,987,500.-).

Second resolution

It is decided to accept the subscription of all the new shares by Saputo Foods Limited, prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervenes Saputo Foods Limited here represented by Christelle Friio, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe the five hundred (500) new shares and to pay them up by a contribution of certain receivables amounting to five hundred million US Dollars (USD 500,000,000.-).

The evidence of the existence and confirmation of the the amount of such receivables has been given to the undersigned notary by a statement of account of the company where the said claim appears, by a declaration issued by the authorized representatives of the contributor and a declaration issued by the managers of the receiver of the contribution.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's capital is set at one hundred ninety six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 196,250.-) represented by seven thousand eight hundred fifty (7850) shares of twenty five US Dollars (USD 25.-) each, all subscribed by Saputo Foods Limited.

[...]"

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «Saputo Europe Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous section B numéro 148846, constituée suivant acte reçu le notaire soussigné en date du 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2214 du 12 novembre 2009; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du

21 mars 2011 publié au Mémorial C numéro 1254 du 9 juin 2011.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «Saputo Foods Limited», une société de droit canadien, ayant son siège social au 6869, Metropolitain Boulevard, Est, H1P1X8 Québec, Canada, immatriculée au Canada Business Corporation Act sous le numéro 451116-6 ici représentée par Christelle Friio, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de douze mille cinq cents Dollars US (USD 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt trois mille sept cent cinquante Dollars US (USD 183.750,-) à xx cent quatre-vingt seize mille deux cent cinquante Dollars US (USD 196.250,-), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25,-) chacune et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt dix neuf millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Dollars US (USD 499.987.500,-);

2.- Agrément de la souscription, intervention du souscripteur et libération intégralement par un apport de créances à hauteur de cinq cent millions de Dollars US (USD 500.000.000,-);

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de douze mille cinq cents Dollars US (USD 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt trois mille sept cent cinquante Dollars US (USD 183.750,-) à cent quatre-vingt seize mille deux cent cinquante Dollars US (USD 196.250,-), par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25,-) chacune et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt dix neuf millions neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Dollars US (USD 499.987.500,-).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles par Saputo Foods Limited, préqualifiée.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes Saputo Foods Limited, préqualifiée, ici représentée par Christelle Friio, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport de créances à hauteur de cinq cent millions de Dollars US (USD 500.000.000,-).

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant desdites créances a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société luxembourgeoise, par un certificat d'évaluation de l'apport signé par les gérants de la société luxembourgeoise et les représentants de la société apporteuse.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt seize mille deux cent cinquante Dollars US (USD 196.250,-) divisé en sept mille huit cent cinquante (7.850) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25,-) chacune. [...]»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. FRIIO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1012. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011812/145.

(130013428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Almega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.544.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of the British virgin Islands "Praetor Services (BVI) Limited.", established and having its registered office in Midocean Chambers, Pelican Drive, Road Town, Tortola, P.O. Box 805, registered with the BVI Company's Register under number 352623,

here represented by Sandrine GONRY, employee, having his professional address in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company ("société anonyme") "Almega S.A. (the "Company")", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 71544, has been incorporated pursuant to a deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on September 1, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 875 of November 20, 1999. The articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on October 20, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 212 of February 20, 2007.

2) That the corporate capital is set at thirty five thousand Euros (35,000.- EUR), represented by three thousand five hundred (3,500) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to autenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

9) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

10) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg «Praetor Services (BVI) Limited», établie et ayant son siège social à Midocean Chambers, Pelican Drive, Road Town, Tortola, P.O. Box 805, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Malta sous le numéro 352623,

ici représentée par Sandrine GONRY, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «Almega S.A» (la «Société»), établie et ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71544, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre, 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 875 du 20 Novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 20 Février 2007;

2) Que le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandats;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GONRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012027/113.

(130014352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Stamford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.501,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.545.

—
In the year two thousand twelve, on the twenty-first day of December,

Before Me Francis KESSELER, notary public, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Sheringham Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.350 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Stamford Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.545, incorporated by a deed drawn up by Me Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2027 dated 21 August 2008 (page 97279) (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER on 25 August 2008, published in the Mémorial number 2905 dated 5 December 2008 (page 139417).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1,-), in order to raise it from its current amount of one million twelve thousand and five hundred euros (EUR 1,012,500.-) to one million twelve thousand and five hundred and one euros (EUR 1,012,501.-), through the issuance of one (1) new class J share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up by way of a contribution in kind, together with a share premium in an amount of nine hundred and eighty-seven thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 987,499.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Share for an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 987,500.-), and to fully pay up such New Share by a contribution in kind, consisting in an unquestioned claim of an aggregate amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 987,500.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution"), which is allocated as follows: one euro (EUR 1.-) is allocated to the Company's share capital account and nine hundred and eighty-seven thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 987,499.-) to the Company's share premium account.

As it appears from the valuation report that the board of managers of the Company has valued the Contribution at nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 987,500.-), such amount corresponding to the claim held by the Sole Shareholder against the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million twelve thousand and five hundred and one euros (EUR 1,012,501.-) represented by:

- (1) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "A" shares (the "Class A Shares");
- (2) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) One hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) One hundred and one thousand two hundred and fifty-one (101,251) class "J" shares (the "Class J Shares");

each share with a nominal value of one euro (EUR 1,-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Sheringham Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.350 ("Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de Stamford Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.545, constituée par un acte rédigé par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 2027 en date du 21 août 2008 (page 97279) (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER en date du 25 août 2008, publié au Mémorial numéro 2905 en date du 5 décembre 2008 (page 139417).

L'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, par les présentes adopte les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1), afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500,-) à un million douze mille cinq cent et un euros (EUR 1.012.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie J, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être entièrement libérées par apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingtdix-neuf euros (EUR 987.499,-).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale pour un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-), et payer cette Nouvelle Part Sociale par un apport en nature consistant en une créance incontestée d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-) de l'Associé Unique vis-à-vis la Société ("Apport"), qui est alloué comme suit: un euro (EUR 1,-) est alloué au capital social de la Société et neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 987.499,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Tel qu'il apparait dans le rapport d'évaluation, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport à neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-), un tel montant correspondant à la créance de l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette Apport été présentée.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million douze mille cinq cent et un euros (EUR 1.012.501,-), représenté comme suit:

- (1) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
 - (2) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
 - (3) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
 - (4) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
 - (5) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
 - (6) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
 - (7) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
 - (8) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
 - (9) Cent et un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"),
- et
- (10) Cent et un mille deux cent cinquante-et-un (101.251) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'il ressort des Statuts.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu' en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17939. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013011832/157.

(130013202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.812.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Me Julie CARBIENER, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

acting as the authorised attorney of Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796 (the Sole Shareholder),

being the holder of all the 23,300 (twenty-three thousand three hundred) shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of LSREF II Delphi LP S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165282, having its registered office in 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

incorporated under the initial name of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 174 of 20 January 2012, amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed capital of the Company, which is set at EUR 2,912,500.- (two million nine hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 23,300 (twenty-three thousand three hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; and

2. that the purpose of the resolutions is the following:

2.1 waiver of the convening notice of the general meeting;

2.2 reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) to bring it from its current amount of EUR 2,912,500.- (two million nine hundred twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,812,500.- (two million eight hundred twelve thousand five hundred euro) by the cancellation of 800 (eight hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each;

2.3 amendment and restatement of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above; and

2.4 amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the cancellation of the shares proposed above in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

3. After due consideration of the above the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro),

to bring it from its current amount of EUR 2,912,500.- (two million nine hundred twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,812,500.- (two million eight hundred twelve thousand five hundred euro),

by the cancellation of 800 (eight hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,812,500.- (two million eight hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 22,500 (twenty-two thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, (i) to the registration of the cancellation of the 800 (eight hundred) ordinary shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company, as a result of the present deed, is approximately evaluated at EUR 1200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above-mentioned Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Me Julie CARBIENER, avocat, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire autorisé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

étant le détenteur de l'ensemble des 23.300 (vingt-trois mille trois cents) actions, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de LSREF II Delphi LP S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165282, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

constituée à l'origine sous le nom de LSREF2 Lux Investments II S.à r.l. selon acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°174 du 20 janvier 2012, modifié plusieurs fois et en dernière reprise par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'Associé Unique représente l'ensemble du capital social de la Société émis et souscrit, qui est fixé à EUR 2.912.500,- (deux millions neuf cent douze mille cinq cents euros), représenté par 23.300 (vingt-trois mille trois cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. que l'objectif des résolutions est le suivant:

2.1 renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale;

2.2 réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.912.500,- (deux millions neuf cent douze mille cinq cents euros), à un montant de EUR 2.812.500,- (deux millions huit cent douze mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 800 (huit cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

2.3 modification et refonte de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus; et

2.4 modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'annulation des parts sociales proposée ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

3. Après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités de convocation de la présente assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.912.500,- (deux millions neuf cent douze mille cinq cents euros), à un montant de EUR 2.812.500,- (deux millions huit cent douze mille cinq cents euros),

par voie d'annulation de 800 (huit cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ledit montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En raison de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de reformuler l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.812.500,-(deux millions huit cent douze mille cinq cents euros) représenté par 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'annulation des 800 (huit cents) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Evaluation des frais

Le montant, approximatif au moins, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.200.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique susmentionné a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses, nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. LAC/2013/723. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011650/157.

(130013440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Geofinance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.582.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GEOHOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.176,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "GEOFINANCE", avec siège social à L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.582, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 148 du 6 avril 1993, modifié par-devant le même notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 1996, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 14 avril 1997, modifié par-devant le même notaire en date du 26 mai 1999, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 du 24 août 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 14 avril 2000, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 667 du 18 septembre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 2 août 2000, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 6 février 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 9 août 2002, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 1532 du 24 octobre 2002, modifié par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2004, acte publié au Recueil des Sociétés et Associations numéro 991 du 6 octobre 2004.

2.- Que le capital social est fixé à cinq millions six cent trente-huit mille cent soixante-quinze euros (5.638.175,- EUR), représenté par deux cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-sept (225.527) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012236/59.

(130014662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Altice Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 30 janvier 2013

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012:

- PECHÉL INDUSTRIES PARTENAIRES S.A.S, société par actions simplifiée établie et ayant son siège social au 162, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, représentée par Monsieur Bertrand HAINGUERLOT, demeurant au 28, rue Vignon, F-75009 Paris, administrateur,

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Jérémie BONNIN, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017587/25.

(130021164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

—
Rectificatif L-130012688

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017655/12.

(130021581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Annington Reserve Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.124.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé du 19 Novembre 2012 avec effet au 2 janvier 2013 que les 12,500 parts sociales émises par la Société et détenues par Nomura Investments (AH) Limited, ayant son siège social 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port GY1 2HL, Guernsey, Channel Islands, ont été transférées à la société Monterey Capital IV S.à r.l., ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013017558/17.

(130021225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Bioneft AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 164.170.

Par résolutions consignées en date du 3 février 2013, l'administrateur unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Montée du Grund L-1645 Luxembourg, pour le fixer au 20, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolutions recorded on 3 February 2013, the sole director of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 6, Montée du Grund L-1645 Luxembourg, to 20, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, with effect as of 1st February 2013.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour Bioneft AG

Un mandataire

Référence de publication: 2013017613/19.

(130021490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 30.225.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 31 janvier 2013 à 10 heures

L'Assemblée approuve la ré-élection de Mr. Francis X. Tracy, 200 Clarendon Street, 49th Floor USA-MA 02116 Boston comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2014.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Stephen Lawrence Prendergast, Van Beuren Road, Morristown, NJ 07960, USA comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2014.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Jacques Elvinger, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2014.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Joseph Keane, 15 Rathasker Heights, Naas, Co. Kildare, Ireland, comme administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2014.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Ernst & Young, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2014.

Pour le compte de Batterymarch Global Emerging Markets Fund

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013017622/20.

(130021048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

DENIBO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull.

R.C.S. Luxembourg B 121.694.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "DENIBO Participations S.à r.l.", a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 121.694, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me

Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 20, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2440 of the 29th of December 2006,

Bureau

The extraordinary general meeting is opened at 02:15 p.m. by Mr. Dennis BOSJE, company director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, acting as Chairman.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Fabrice GEIMER, company director, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Composition of the meeting

The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by each of them have been listed in an attendance list, signed by the present shareholders, by the proxy holders representing the shareholders and to which attendance list, drawn up by the members of the bureau, the members of the meeting declare referring to.

The said attendance list, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Will also remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities, the proxies issued by the shareholders represented at the meeting, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary.

Statement of the Chairman

The Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of this meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the central administration and registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta and subsequent adoption by the Company of Maltese nationality by registration of the Company as continued in Malta as a public limited company, without loss of its legal personality.

2. Subsequent removal and discharge of the director and appointment of directors and a secretary of the Company.

3. Subsequent amendment of the articles of association of the Company in their entirety.

4. Miscellaneous

II. There exist six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, entirely paid in, and representing the entire capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-). It results from the attendance list that all the shares are present or represented. The meeting can thus validly deliberate and decide on all items mentioned on its agenda, without there having been prior convening notices.

Statement of the validity of the meeting

The statement of the Chairman, after verification by the scrutineer, is recognized as correct by the meeting. The meeting recognizes itself as validly constituted and apt to deliberate upon the items on the agenda.

First resolution

The meeting unanimously resolved to transfer the principal place of business, place of central administration and registered office of the Company from Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to Malta and to establish a new registered office and principal place of business of the Company within Malta at the following address: Level 6, Suite 1, The Plaza Commercial Centre, Bisazza Street, Sliema SLM 1640. The meeting further resolved that the Company, as a result of the transfer of its principal place of business, place of central administration and registered from Luxembourg to Malta adopts the Maltese nationality, and without the loss of its legal personality continues its existence in Malta and authorizes the Company to register in Malta as continued in Malta, effective per the date of registration in Malta.

Second resolution

The meeting further unanimously resolved that with effect from the date of the continuation of the Company in Malta, which will be immediately upon receipt of the Certificate of Provisional Continuation from the Registrar of Companies in Malta:

(a) the current director of the Company is immediately removed from his mandate and granted discharge for the performance of his duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of his removal and the following person, subject to the registration of the Company in Malta is appointed as the director of the Company:

- Mr. Herman ZANDT
2, Antonio Agius Street
Floriana, FRN 1131
Malta

(b) Subject to the registration of the Company in Malta the following person is to be appointed as company secretary:
- Ms. Diana BUTTIGIEG
12, Carmena Court
Sacred Heart Avenue
St. Juliens, Malta

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, it is unanimously resolved to replace the current articles of association of the Company in its entirety with the enclosed Memorandum and Articles of Association reference as "enclosure 1" that will govern the Company; this resolution is subject to and will take effect from the date of issuance by the Maltese Registrar of Companies to the Company of the Certificate of Provisional Continuation pursuant to Regulation 6 of the Continuation of Companies Regulations 2002 (SL 386.05, Laws of Malta).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand and twenty Euros (1,020.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "DENIBO Participations S. à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.694, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2440 du 29 décembre 2006,

Bureau

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Denis BOSJE, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice GEIMER, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Composition de l'assemblée

Les associés présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents, par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert de l'administration centrale et du siège social de la Société du Grand Duché de Luxembourg à Malte, et adoption subséquente par la Société de la nationalité maltaise par immatriculation de la Société pour la poursuite de son

existence à Malte en tant que société à responsabilité limitée de droit maltais (private limited company), sans perte de sa personnalité juridique;

2. Révocation subséquente et décharge de gérant de la Société et nomination des administrateurs (directors) et d'un secrétaire (secretary) de la Société; et

3. Modification subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité;

4. Divers.

II.- Il existe six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées et représentant l'intégralité du capital social quinze mille euros (EUR 15.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. L'assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été unanimement décidé de transférer l'administration centrale et le siège social de la Société du Grand Duché de Luxembourg à Malte, le nouveau siège social de la Société étant fixé à l'adresse suivante: Level 6, Suite 1, The Plaza Commercial Centre, Bisazza Street, Sliema SLM 1640, Malte, et que la Société adopte en conséquence, la nationalité maltaise, sans perte de sa personnalité juridique, ce transfert devenant effectif sous réserve, et à la date de l'immatriculation de la Société à Malte, et d'autoriser l'immatriculation de la Société pour la poursuite de son existence à Malte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé, avec effet à compter de la date de poursuite d'existence de la Société à Malte (c'est-à-dire, la date d'émission par le Registrar of Companies de Malte du Certificate of Provisional Continuation), que:

(a) le Gérant de la Société sera révoqué et il lui est donné décharge pour l'exercice de son fonction en qualité de gérant à compter de la date de leur nomination, jusqu'à la date de leur révocation; et la personne suivante serait nommé en tant qu'administrateur (director) de la Société;

- Monsieur Herman ZANDT
2, Antonio Agius Street
Floriana, FRN 1131
Malta

(b) Sous réserve de l'immatriculation de la Société à Malte la personne suivante sera nommé en tant que secrétaire (secretary) de la Société:

- Ms. Diana BUTTIGIEG
12, Carmena Court
Sacred Heart Avenue
St Juliens, Malta

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de remplacer les statuts de la Société dans leur intégralité, par le document annexé au présent acte sous "annexe 1", sous réserve de et avec effet à la date d'émission par le Maltese Registrar of Companies du document intitulé Certificate of Provisional Continuation en faveur de la Société conformément au texte de loi maltais Regulation 6 of the Continuation of Companies Regulations 2002 (SL 386.05, Laws of Malta).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, s'élève à environ mille vingt Euros (1.020,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BOSJE, F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61101. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012140/177.

(130014341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

—
Rectificatif L-130011931

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017690/12.

(130021782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Icopal Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.988.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "Icopal PIKco S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 56, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149651 (the "Principal"),

here represented by Mrs Sandrine GONRY, employee, with professional address at Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on November 20, 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Icopal Debtco S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 56, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149988, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 71 of January 12, 2010.

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid up.

III. The Principal declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suït la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Icopal PIKco S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 149651, (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Sandrine GONRY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 novembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. "Icopal Debtco S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 149988, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 12 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales en forme enregistrée, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GONRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012280/96.

(130014685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Idamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.366.

AUFLOSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Marcus KOSTER, Bauingenieur, geboren in Trier, am 14. September 1972, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Rieslingweg, 19, Deutschland.

Welcher Komparent ersucht den amtierenden Notar die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) "Idamo S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), unter Sektion B, Nummer 166.366, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 616 vom 8. März 2012.

2.- Dass das Gesellschaftskapital seit der Gründung zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundert fünfundsanzig Euro (125.- EUR), pro Anteil.

3.- Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

4.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

5.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

6.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

7.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

8.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

9.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in D-54318 Mertesdorf, Rieslingweg, 19, Deutschland, aufbewahrt werden.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marcus KOSTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG. Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Référence de publication: 2013012281/42.

(130014674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Cameron LUX GBP Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.385.

—
Rectificatif L-130012681

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017683/12.

(130021574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.688,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.282.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 janvier 2013 de la société ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant à compter du 28 janvier 2013:

Monsieur Robert van't Hoeff, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Election de nouveau: Gérant B suivant à compter du 28 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ConocoPhillips Petroleum Holdings S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013017669/20.

(130021091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Mizzen Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 310.915,10.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.028.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December;

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mizzen Manco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171028, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2356 of 21 September 2012, first amended on 30 October 2012 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, aforementioned, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 9:40 a.m. CET with Ms. Christine Kroger, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Dr. Matthias Prochaska, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) in order to bring it from its current amount of two hundred ninety-seven thousand one hundred and ninety Pound Sterling and seventy-four Pence (GBP 297,190.74) up to a new amount of three hundred ten thousand nine hundred and fifteen Pound Sterling and ten Pence (GBP 310,915.10), through the issuance of (i) one hundred thousand and one (100,001) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) three hundred fifty-seven thousand four hundred and eighty (357,480) class B1 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B2 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, and (vi) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B3 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each; and

2. Corresponding amendment of article 6.1.1. of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) in order to bring it from its current amount of two hundred ninety-seven thousand one hundred and ninety Pound Sterling and seventy-four Pence (GBP 297,190.74) up to a new amount of three hundred ten thousand nine hundred and fifteen Pound Sterling and ten Pence (GBP 310,915.10), through the issuance of (i) one hundred thousand and one (100,001) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) three hundred fifty-seven thousand four hundred and eighty (357,480) class B1 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B2 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, and (vi) three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B3 shares of the Company with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

Subscription and Payment

The meeting after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the class A1 shares, the class A2 shares, the class A3 shares, class B1 shares, the class B2 shares and the class B3 shares the following:

(1) Anthony Freeling Limited, a limited company with registered office at 2nd floor, Titchfield House, 69/85 Tabernacle Street, London EC2A 4RR, United Kingdom, registered with the Companies' House under registration number 05056028, represented for the purpose hereof by Ms. Christine Kroger, aforementioned, by virtue of a proxy, given on 6 December 2012 in London,

to the extent of

(i) Sixteen thousand six hundred and sixty-seven (16,667) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one hundred sixty-six Pound Sterling and sixty-seven Pence (GBP 166.67);

(ii) Sixteen thousand six hundred and sixty-seven (16,667) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one hundred sixty-six Pound Sterling and sixty-seven Pence (GBP 166.67);

(iii) Sixteen thousand six hundred and sixty-six (16,666) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one hundred sixty-six Pound Sterling and sixty-six Pence (GBP 166.66);

(iv) One hundred seventy-eight thousand seven hundred and forty (178,740) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one thousand seven hundred eighty-seven Pound Sterling and forty Pence (GBP 1,787.40);

(v) One hundred seventy-eight thousand seven hundred and thirty-nine (178,739) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one thousand seven hundred eighty-seven Pound Sterling and thirty-nine Pence (GBP 1,787.39); and

(vi) One hundred seventy-eight thousand seven hundred and thirty-nine (178,739) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one thousand seven hundred eighty-seven Pound Sterling and thirty-nine Pence (GBP 1,787.39);

at a total subscription price for all such class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class B1 shares, class B2 shares and class B3 shares of five thousand eight hundred and sixty-two Pound Sterling and eighteen Pence (GBP 5,862.18);

(2) John Reeve, born on 13 July 1944 in the United Kingdom, residing at Cliff Dene, 24 Cliff Parade, Leigh-on-Sea, Essex SS9 1BB, United Kingdom,

represented for the purpose hereof by Ms. Christine Kroger, aforementioned, by virtue of a proxy, given on 6 December 2012 in Leigh-on-Sea,

to the extent of:

(i) Eighty-three thousand three hundred and thirty-four (83,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of eight hundred and thirty-three Pound Sterling and thirty-four Pence (GBP 833.34);

(ii) Eighty-three thousand three hundred and thirty-three (83,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of eight hundred and thirty-three Pound Sterling and thirty-three Pence (GBP 833.33);

(iii) Eighty-three thousand three hundred and thirty-three (83,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of eight hundred and thirty-three Pound Sterling and thirty-three Pence (GBP 833.33);

(iv) One hundred seventy-eight thousand seven hundred and forty (178,740) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one thousand seven hundred and eighty-seven Pound Sterling and forty Pence (GBP 1,787.40);

(v) One hundred seventy-eight thousand seven hundred thirty-nine (178,739) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one thousand seven hundred and eighty-seven Pound Sterling and thirty-nine Pence (GBP 1,787.39); and

(vi) One hundred seventy-eight thousand seven hundred and thirty-nine (178,739) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) at an aggregate subscription price of one thousand seven hundred eighty-seven Pound Sterling and thirty-nine Pence (GBP 1,787.39);

at a total subscription price for all such class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class B1 shares, class B2 shares and class B3 shares of seven thousand eight hundred and sixty-two Pound Sterling and eighteen Pence (GBP 7,862.18);

All of the newly issued one hundred thousand and one (100,001) class A1 shares, the one hundred thousand (100,000) class A2 shares, the one ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) class A3 shares, the three hundred fifty-seven thousand four hundred and eighty (357,480) class B1 shares, the three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B2 shares of the Company and the three hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-eight (357,478) class B3 shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of thirteen thousand seven hundred and twenty-four Pound Sterling and thirty-six Pence (GBP 13,724.36) is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the meeting resolves to amend article 6.1.1. of the Company's articles of association so as to henceforth read as follows:

« **Art. 6. Share capital.**

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at three hundred ten thousand nine hundred and fifteen Pound Sterling and ten Pence (GBP 310,915.10), consisting of the following shares:

(a) nine hundred forty-eight thousand nine hundred and seventy-eight (948,978) Class A1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(b) nine hundred forty-eight thousand nine hundred and seventy-six (948,976) Class A2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(c) nine hundred forty-eight thousand nine hundred and seventy-four (948,974) Class A3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(d) nine million fifty-nine thousand six hundred and seventy-three (9,059,673) Class B1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(e) nine million fifty-nine thousand six hundred and sixty-eight (9,059,668) Class B2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(f) nine million fifty-nine thousand six hundred and sixty-seven (9,059,667) Class B3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(g) three hundred fifty-five thousand one hundred and ninety-two (355,192) Class C1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(h) three hundred fifty-five thousand one hundred and ninety-one (355,191) Class C2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share; and

(i) three hundred fifty-five thousand one hundred and ninety-one (355,191) Class C3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties known to the notary, such appearing parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mizzen Manco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171038, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012 n°2357 et modifié le 30 Octobre 2012 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, susmentionné, sans avoir encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 9:40 heures, sous la présidence de Mademoiselle Christine Kroger, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Dr. Matthias Prochaska, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, la présidente a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cents vingt-quatre Livres Sterling et trente-six pence (13,724.36) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-dix Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 297,190.74) à un nouveau montant de trois cent dix mille neuf cent quinze Livres Sterling et dix pence (GBP 310,915.10) par l'émission de (i) cent mille et une (100,001) actions de catégorie A1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (ii) cent mille (100,000) actions de catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) actions de catégorie A3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iv) trois cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt (357,480) actions de catégorie B1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (v) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357,478) actions de catégorie B2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (vi) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357,478) actions de catégorie B3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune; et

2. Modification corrélative de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille sept cents vingt-quatre Livres Sterling et trente-six pence (GBP 13,724.36) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-dix Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 297,190.74) à un nouveau montant de trois cent dix mille neuf cent quinze Livres Sterling et dix pence (GBP 310,915.10) par l'émission Emission») de (i) cent mille et une (100,001) actions de catégorie A1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (ii) cent mille (100,000) actions de catégorie A2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) actions de catégorie A3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (iv) trois cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt (357,480) actions de catégorie B1 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (v) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357,478) actions de catégorie B2 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune, (vi) trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357,478) actions de catégorie B3 de la Société ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions de catégorie A1, des actions de catégorie A2, des actions de catégorie A3, des actions de catégorie B1, des actions de catégorie B2 et des actions de catégorie B3 les souscripteurs suivants:

(1) Anthony Freeling Limited, a limited company, ayant son siège social au 2ème étage, Titchfield House, 69/85 Tabernacle Street, London EC2A 4RR, Royaume-Unis et inscrite au registre du commerce et des sociétés (Companies' House) sous le n° 05056028,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kröger, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2012 à Londres,

à concurrence de:

(i) seize mille six cent soixante-sept (16,667) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de cent soixante-six Livres Sterling et soixante-sept pence (GBP 166.67);

(ii) seize mille six cent soixante-sept (16,667) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de cent soixante-six Livres Sterling et soixante-sept pence (GBP 166.67);

(iii) seize mille six cent soixante-six (16,666) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de cent soixante six Livres Sterling et soixante-six pence (GBP 166.66);

(iv) cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante (178,740) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et quarante pence (GBP 1,787.40);

(v) cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-neuf (178,739) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et trente-neuf pence (GBP 1,787.39);

(vi) cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-neuf (178,739) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et trente-neuf pence (GBP 1,787.39);

à un prix total de souscription pour toutes ces actions de catégorie A1, de catégorie A2, de catégorie A3, de catégorie B1, de catégorie B2 et de catégorie B3 de cinq mille huit cent soixante-deux Livres Sterling et dix-huit Pence (GBP 5,862.18).

(2) John Reeve, né le 13 Juillet 1944 au Royaume-Unis, domicilié à Cliff Dene, 24 Cliff Parade, Leigh-on-Sea, Essex SS9 1BB, Royaume-Unis,

dûment représenté par Mademoiselle Christine Kroger, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2012 à Leigh-on-Sea,

à concurrence de:

(i) quatre-vingt-trois mille trois cent trente-quatre (83,334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de huit cent trente-trois Livres Sterling et trente-quatre pence (GBP 833.34);

(ii) quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (83,333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de huit cent trente-trois Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 833.33);

(iii) quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (83,333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de huit cent trente-trois Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 833.33);

(iv) cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante (178,740) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et quarante pence (GBP 1,787.40);

(v) cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-neuf (178,739) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et trente-neuf pence (GBP 1,787.39);

(vi) cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-neuf (178,739) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) à un prix total de souscription de mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et trente-neuf pence (GBP 1,787.39);

à un prix total de souscription pour toutes ces actions de catégorie A1, de catégorie A2, de catégorie A3, de catégorie B1, de catégorie B2 et de catégorie B3 de sept mille huit cent soixante-deux Livres Sterling et dix-huit Pence (GBP 7,862.18).

Toutes les cent mille et une (100,001) actions de catégorie A1, les cent mille (100,000) d'actions de catégorie A2, les quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) d'actions de catégorie A3, les trois cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt (357,480) actions de catégorie B1, les trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357,478) actions de catégorie B2, les trois cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-huit (357,478) actions de catégorie B3, ont été entièrement libérées, tel que le montant total de treize mille sept cent vingt-quatre Livres Sterlings et trente-six pence (GBP 13,724.36) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de trois cent dix mille neuf cent quinze Livres Sterling et dix pence (GBP 310.915,10), représenté comme suit:

(a) neuf cent quarante-huit mille neuf cent soixante-dix-huit (948,978) actions de Catégorie A1, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(b) neuf cent quarante-huit mille neuf cent soixante-seize (948,976) d'actions de Catégorie A2, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(c) neuf cent quarante-huit mille neuf cent soixante-quatorze (948,974) d'actions de Catégorie A3, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(d) neuf millions cinquante-neuf mille six cent soixante-treize (9,059,673) actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(e) neuf millions cinquante-neuf mille six cent soixante-huit (9,059,668) actions de Catégorie B2, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(f) neuf millions cinquante-neuf mille six cent soixante-sept (9,059,667) actions de Catégorie B3, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(g) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-douze (355.192) actions de Catégorie C1, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune;

(h) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de Catégorie C2, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune; et

(i) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de Catégorie C3, ayant une valeur nominale de un penny d'une Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. WOLTER, M. PROCHASKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59343. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015844/322.

(130019038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Packer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.498.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The undersigned Vacon Properties S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of Packer Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at represented by USD 30.000 (Thirty thousand USD), represented by 30.000 (Thirty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One USD) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 30.000 (Thirty thousand United States dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit janvier

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207.

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Packer Lux S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 30.000 (Trente mille USD), représenté par 30.000 (Trente mille) parts sociales de USD 1 (Un USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet article 12 ont été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionnés ci-dessus doivent être considérées comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputé pour être tenu au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendra au siège social de la Société et doit être signé par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, si l'on a été nommé. Les procurations, le cas échéant, restera attaché au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 30.000 (Trente mille USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Philippe SALETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2013. LAC/2013/2328. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011739/360.

(130013392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Cabinet Immobilier de Sorozée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.895.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 1^{er} février 2013, que les mandats des administrateurs Mme Monique Brunetti-Guillen, Mme Anne Huberland et Mme Nicole Reinert, toutes demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, et du Commissaire aux Comptes Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, ont été renouvelé pour une nouvelle durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013017674/17.

(130021807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Warba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.663.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois de la Nouvelle Zélande "VISTRA TRUST COMPANY (NEW ZEALAND) LIMITED", établie et ayant son siège social à NZ-6143 Wellington, 10 Customhouse Quay, Level 5 (PO Box 10519), inscrite auprès du New Zealand Registrar of Companies sous le numéro 1555661,

ici représentée, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Genève (Suisse), le 17 décembre 2012, par la société "STARTAC INTERNATIONAL INC.", établie et ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

elle-même dûment représentée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'un General Power of Attorney délivrée par une décision du board of directors du 13 juillet 2009.

Le prédit pouvoir a été substituée Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, par Monsieur Jean FABER, ès-qualités, en date du 21 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "WARBA FINANCE S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148663, a été constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2155 du 4 novembre 2009;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

i) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération des titres au porteur;

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

k) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012626/59.

(130014501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Mobi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 174.586.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur René RUTTÉ, agent commercial, né à Eupen (Belgique), le 9 février 1961, demeurant à B-4700 Eupen, Oberste Heide, 59; et

2. Madame Manuela RUTTÉ, product manager, née à Eupen (Belgique), le 21 octobre 1966, demeurant à B-4850 Plombières Vosheydt, 19.

Les deux sont ici représentés par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MOBI", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation des activités d'agent commercial, la vente de marchandises pour motos ainsi que la consultance en matière commerciale.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur René RUTTÉ, préqualifié, vingt-cinq parts sociales,	25
2) Madame Manuela RUTTÉ, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales,	75
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
2. Monsieur René RUTTÉ, agent commercial, né à Eupen (Belgique), le 9 février 1961, demeurant à B-4700 Eupen, Oberste Heide, 59, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013198/140.

(130014747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.002,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 29 janvier 2013 de la société Citycon Holding S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 29 janvier 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Election de nouveau Gérant A suivant à compter du 29 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citycon Holding S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin

Gérant A

Référence de publication: 2013017665/20.

(130021072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

Rectificatif L-130012687

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017656/12.

(130021582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SODILU S.A. - Société de Distribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.174.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LEVASY OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro BC531719,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «SODILU S.A. - SOCIETE DE DISTRIBUTION LUXEMBOURGEOISE» (la «Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 21 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 13 février 1996. Les statuts ont été modifiés suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant notamment la conversion du capital social en euro, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 975 du 26 juin 2002;

- que le capital social de la société «SODILU S.A. - SOCIETE DE DISTRIBUTION LUXEMBOURGEOISE» s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société LEVASY OVERSEAS LIMITED, précitée, étant seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 10 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de l'actif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 10 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62449. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012551/61.

(130014429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.735,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.516.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de Catégorie A suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Mark W. PEARSON, demeurant au 16, Berkerley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ, Londres, Royaume-Uni;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013017673/15.

(130020986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cameron Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

—
Rectificatif L-130012676

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017680/12.

(130021779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cameron LUX CAD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.359.

—
Rectificatif L-130012683

Il convient de modifier le nom du gérant de la Société de; Monsieur Fulton CROOS-MOARES en: Monsieur Fulton CROOS-MORAES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017681/12.

(130021578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Cartesian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.812.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Dragan BONDZIC, CEO, born in Zemun (Serbia), on June 29, 1961, residing in CH-4051 Basel, Leinerstrasse 7, here represented by Mr. Denis BRETTNACHER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "CARTESIAN INVESTMENTS S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137812, has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on March 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1131 of May 8, 2008;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (1.- EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares the dissolution of the Company with immediate effect;

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Dragan BONDZIC, CEO, né à Zemun (Serbie), le 29 juin 1961, demeurant à CH-4051 Basel, Leinerstrasse 7,

ici représenté par Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "CARTESIAN INVESTMENTS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137812, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 8 mai 2008;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'un euro (1,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représentée comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012088/97.

(130014475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Clubinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.114.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "PEONIA", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 552366,

ici représentée par Monsieur Edoardo Carlo PICCO, administrateur de société, demeurant à L-1750 Luxembourg, 23, Avenue Victor Hugo, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "CLUBINVEST SARL", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101114, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791 du 3 août 2004;

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées;

c) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- i) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;
- j) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "CLUBINVEST SARL".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. C. PICCO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/62958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012094/53.

(130014451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

A.I.S. S.à r.l., Architectes Ingénieurs Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 23.313.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trois décembre à 11.30 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. - Madame Fabienne BECKER, esthéticienne, née à Luxembourg, le 11 février 1950, demeurant à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour

2. - Monsieur Yannick Michel Marie HUYBERECHTS, invalide, né à B-Seraing, le 13 juin 1979, célibataire, demeurant à 9766 Munshausen, 31 Duerefstrooss, représenté par Maître Luc TECQMENNE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, pris en sa qualité de gérant de tutelle de Monsieur Yannick HUYBERECHTS.

3. - "SOFIPA S.à r.l.", société à responsabilité limitée en liquidation volontaire, avec siège social à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 98.505, ici représentée par ses deux liquidateurs en fonction, savoir Madame Fabienne BECKER, et Maître Luc TECQMENNE, préqualifiés.

4. - Madame Patricia Jeanne Claude HUYBERECHTS, sans profession, née à B-Montégnée, le 9 août 1982, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 13, rue Chant des Oiseaux, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Architectes Ingénieurs Services S.à r.l.", en abrégé: A.I.S. S.à r.l., ayant son siège social à L-2226 Luxembourg, 25, rue d'Oradour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 23.313, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1985, publié au Mémorial C numéro 330 du 14 novembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 91 en 1989,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C, numéro 2753 du 13 novembre 2012.

- Que le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées.

- Que la présente assemblée a été valablement convoquée sur demande d'un des associés par lettre recommandée en date du 20 novembre 2012, ayant pour

Ordre du jour:

1. - Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. - Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. - Clôture de la liquidation.
4. - Destination à donner aux archives.

dont preuve a été remise au notaire instrumentant

- Que les comparants présents et représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabienne BECKER, Luc TECQMENNE, Max MAYER Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2012. Relation GRE/2012/4586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012031/72.

(130013990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Hanuman Enterprises S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.985.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société tenue en date du 19 décembre 2012:

Le siège social de la société a été transféré au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013018691/13.

(130022654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.
